

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): 1. a) 300, b) 381, c) 424.

2. a) 205, b) 300, c) 394.

LES RÉPARATIONS ET L'ENTRETIEN À LA BFC DE GAGETOWN

Question n° 4776—**M. Howie:**

Au cours des années financières a) 1980-1981, b) 1981-1982, c) 1982-1983, quelle a été la valeur totale des marchés de réparations et d'entretien accordés par (i) Construction de défense (1951) Ltée (ii) Construction Engineering Company à la BFC de Gagetown (N.-B.)?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Durant les trois années financières en question, la valeur des marchés adjugés pour les réparations et l'entretien à la BFC Gagetown se chiffrait à:

	Construction de défense (1951) Ltée	Construction Engineering Company
a)	4,571,129	1,463,858
b)	4,305,544	1,521,846
c)*	2,861,756	1,269,079

*On ne connaîtra les données définitives pour 1982-1983 qu'au début de l'été.

LE PROGRAMME F404

Question n° 4792—**M. Herbert:**

1. A-t-on préparé un appel d'offres pour le Programme F404 et, le cas échéant, a) qui sera invité à préparer des soumissions, b) quand prévoi-t-on procéder à l'appel, c) quelle sera la date limite de présentation des offres?

2. Le document d'offre comporte-t-il des dispositions spéciales quant au contenu canadien et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Oui. a) Air Canada (Montréal), Division Orenda—Hawker Siddeley Canada Inc. (Toronto) et Rolls-Royce Ltd. (Montréal). b) Aux environs du 4 mai 1983. c) Le 29 juin 1983.

2. Le document d'appel demande aux contracteurs canadiens d'identifier le contenu canadien dans leur proposition et ceci sera un des facteurs considérés dans l'évaluation d'appels d'offre soumis.

[Traduction]

M. Smith: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

Transport du grain de l'Ouest—Loi
**ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT**

[Traduction]

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST
MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Pepin: Que le projet de loi C-155, tendant à faciliter l'expédition et la manutention du grain de l'Ouest et à modifier certaines lois en conséquence, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des transports, ainsi que de l'amendement de M. Benjamin (p. 25389).

M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River): Monsieur le Président, avant que la séance soit suspendue pour l'heure du déjeuner, j'étais sur le point de terminer mon discours sur ce projet de loi. En terminant, je tiens à appuyer la motion du député de Regina-Ouest (M. Benjamin), tendant à renvoyer le bill à six mois, car, comme j'ai tenté de le montrer, il aura sur les localités de l'Ouest des conséquences hors de toute proportion dont le ministre n'a certainement pas tenu compte. Cette mesure va avoir des effets démesurés sur les particuliers. J'ai tenté de démontrer au ministre des Transports (M. Pepin), pour sa gouverne et parce qu'il aura besoin d'explications poussées dans les prochains jours, que les Canadiens de ces régions ont des revenus excessivement faibles et qu'en leur mettant des bâtons dans les roues avec ce projet de loi, les effets ne pourront manquer de leur être préjudiciables.

J'ai aussi donné des exemples précis pour essayer d'expliquer ce qui se passerait si l'on décidait d'enlever un élévateur ou d'abandonner une ligne de chemin de fer dans une région quelconque. L'exemple que j'ai donné concernait la subdivision de Winnipegosis.

J'ai dit qu'une telle décision aurait des effets préjudiciables sur l'agriculteur qui devra faire transporter ses céréales par camion sur une distance supplémentaire de 150 ou 200 kilomètres et que le fait d'augmenter par surcroît le tarif du Nid-de-Corbeau aurait des conséquences désastreuses pour le revenu des agriculteurs qui produisent les denrées alimentaires.

M. Parker: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Dauphin-Swan River (M. Lewycky). Il a parlé des coûts ferroviaires et il a déclaré que nous ne nous opposons pas à ce que le gouvernement fasse quelque chose à ce sujet. L'article 34 de la partie II du projet de loi stipule que, pour la campagne agricole 1983-1984, le gouvernement fédéral fournira une aide financière de 564.5 millions de dollars aux sociétés ferroviaires, mais celles-ci ont déclaré qu'elles avaient l'intention de faire un appel d'offres pour les principaux travaux de perçage de tunnel à Rogers Pass vers la fin de 1983, si la loi sur le Nid-de-Corbeau était adoptée et que la conjoncture économique s'améliore.

Voici que le gouvernement fédéral se propose de garantir 564.5 millions de dollars pour venir en aide aux chemins de fer, mais il ne veut pas garantir que les chemins de fer amélioreront au moins ce tronçon de tunnel pour faciliter l'acheminement de ces céréales. Le député croit-il que cette situation est équitable et raisonnable?